

Réf : Livre VI du CSI - Art. L611-1 du CSI. Décret n° 2015-1289 du 14/10/2015.

L'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.



Nos lieux de formation respectent les normes d'accessibilité en vigueur et sont adaptés aux personnes en situation de handicap.

## Objectif de la formation

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable :

- d'animer les modules de formation relatifs à la sécurité sur site événementiel, aux palpations de sécurité, au filtrage et à l'inspection des bagages à mains à destination d'agents de sécurité (conformes au programme du CQP APS vers° 3).
- d'évaluer les acquis et compétences des apprenants relatifs aux thématiques de la sécurité sur site événementiel et des palpations de sécurité.

## Pré requis

**Niveau initial requis pour participer à la formation :**

Pour accéder à la formation, les stagiaires formateurs doivent disposer, a minima :

- Soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi qu'une attestation de formation à la pédagogie en tant que formateur.
- Soit de 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée.
- **Satisfaire à une évaluation de mise à jour des connaissances par un test d'entrée avec une note < = à 12/20 qui permettra au stagiaire d'accéder à la formation (QCM/QROC).**

## Modalités de préparation à la formation :

10 jours avant le début de l'action de formation, chaque candidat recevra un document contenant les connaissances de base en matière de formation en sécurité privée pour mise à jour de leur connaissance.

Ce document comprend les éléments suivants :

|  |   |
|--|---|
| - Déontologie et sécurité privée   | - La notion de responsabilité civile              |
| - Organisation judiciaire de la France   | - Le domaine d'application de l'article 73 du CPP |
| - Modalités d'agrément des personnels de sécurité dans le cadre de la palpation de sécurité et inspection filtrage | - Réglementation du gel des lieux                 |
| - La notion d'atténuation de responsabilité pénale   | - La classification sur les armes                 |
| - La « non-assistance » à personne en danger   | - Le schéma pénal                                 |
|  | - Le droit de retrait (code du travail)           |
|  | - Les objets interdits/prohibés                   |
|  | - Plan Vigipirate                                 |

Les stagiaires formateurs disposeront de ces éléments pour mettre à jour leurs connaissances de bases en matière de sécurité privée et satisfaire à l'évaluation d'entrée en formation.

## Méthodes pédagogiques

Le formateur alternera différentes méthodes pédagogiques tout au long de la progression des apprenants.

Parmi ces méthodes figurent :

- Exposé interactif
- Analyse de cas pratiques, étude documentaire
- Analyse vidéo
- Démonstrations pratiques
- Démonstration commentée justifiée
- Phase d'apprentissage
- Mises en situation
- Travail en sous-groupe

L'ensemble de ces méthodes est contextualisé dans le tableau de progression pédagogique.

### Contenu de la formation

|  |  |              |
|--|--|--------------|
| <b>Début de stage</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Accueil du public - Présentation du stage - Formalités administratives</li> <li>– Présentation formateurs / stagiaires – Exprimer ses attentes – Identifier les objectifs de formation</li> </ul>   | <b>01h00</b> |
| <b>Objectifs à acquérir par le stagiaire formateur durant la formation</b>   |  | <b>Durée</b> |
| <b>Contrôle des connaissances</b>  | – Évaluation des connaissances et détermination du seuil de compétence.  | <b>0h15'</b> |
| <b>Séquence 1 :<br/>Cadre légal des grands rassemblements, de la problématique de leur sécurisation et de la palp° et insp° visuel des bagages à mains</b> | <p>Séance 1 : Fondements des bases juridiques lors de prestations événementielles</p> <p>Séance 2 : La problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel</p> <p>Séance 3 : Le cadre légal des rassemblements</p> <p>Séance 4 : La gestion d'un événement</p> <p>Séance 5 : La sécurisation des spectacles, concerts et manifestation sportives</p>   | <b>4H45</b>  |
| <b>Séquence 2 :<br/>Identifier les acteurs d'un événement</b>  | <p>Séance 1 : Reconnaître tous les acteurs autres que le public</p> <p>Séance 2 : Se positionner/ se comporter en fonction du type de public</p>   | <b>01h00</b> |
| <b>Séquence 3 :<br/>Gérer les spécificités du contrôle d'accès, du filtrage lors des grands événements</b>   | <p>Séance 1 : Accueillir, orienter, informer dans le cadre d'un évènement</p> <p>Séance 2 : Identifier les différentes zones d'accès</p> <p>Séance 3 : Les moyens d'identification des différentes familles d'accès et les systèmes de billetterie</p> <p>Séance 4 : Les fraudes et les litiges</p> <p>Séance 5 : Objets prohibés et interdits</p> <p>Séance 6 : Techniques de palpato et d'inspection visuelle des bagages à main</p> <p>Séance 7 : Rendre compte</p> | <b>04h00</b> |
| <b>Séquence 4 :<br/>Transmettre et évaluer les savoirs et savoirs faire</b>  | Séance 1 : Transmission et évaluation des savoirs et savoir faire  | <b>3h30</b>  |
| <b>Certification</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Réaliser une épreuve écrite sous la forme d'un QCM – QROC.</li> <li>– Reproduire une technique de palpation ou d'inspection visuelle de bagage à main au cours d'une mise en situation</li> <li>– Animer une séquence de formation relative à une thématique sécurité sur site événementiel ou palpation de sécurité en utilisant les techniques pédagogiques demandées.</li> </ul>   | <b>05h00</b> |
| <b>Fin de stage</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Débriefing de fin de stage – Bilan – Remise d'attestation de formation ;</li> <li>– Sensibilisation sur la documentation remise ;</li> <li>– Clôture du stage.</li> </ul>   | <b>01h00</b> |
| <b>Volume horaire hors validation</b>  |  | <b>15h45</b> |
| <b>Épreuve de validation</b>   |  | <b>5h15</b>  |
| <b>Volume horaire hors temps de déplacement</b>  |  | <b>21h00</b> |

## Conditions de validation :

Durant la session de formation, le stagiaire formateur sera suivi et certifié sur ses connaissances (QCM, QROC), dans l'apprentissage de la maîtrise technique (fiche de suivi d'apprentissage) et dans l'application de trois activités pédagogiques (exposé interactif, la démonstration pratique et une simulation).

| ÉVALUATION         |  | CERTIFICATION |
|--------------------|--|---------------|
| Épreuves pratiques | Mise en situation relative à la mise en œuvre des procédures et techniques (durée 10 mn).  | APTE/INAPTE   |
|                    | Animation d'une séquence de formation abordée dans le module n°1 et 2 en utilisant une ou des méthodes pédagogiques adaptées et au moins deux outils pédagogiques distincts (durée 10 mn). | APTE/INAPTE   |
| Écrit              | Doit obtenir une note supérieure ou égale à 12 dans l'application d'un questionnaire à choix multiples et questions réponses ouvertes courtes.   | APTE/INAPTE   |

## Critères de réussites

Le stagiaire formateur devra se conformer aux critères indiqués ci-dessous pour valider son stage de formateur en Evènementiel, Palpation de Sécurité et Inspection Visuelle des Bagages.

- Il devra avoir suivi l'intégralité de la formation pour pouvoir se présenter à l'examen.
- **Il devra avoir validé dans l'épreuve 1, les compétences de 1 à 4 puis dans l'épreuve 2 les compétences de 5 à 6.**
- Il devra obtenir à l'écrit une note supérieure ou égale à 12/20.

Les stagiaires formateurs validés se verront remettre une attestation de fin de formation (conforme à l'article L6353-1 du code du travail) comportant un avis après formation stipulant la capacité du candidat pour l'encadrement d'une formation visant à l'obtention d'une certification professionnelle (Formateur Evènementiel, Palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages).

Tout candidat ajourné (échec à une épreuve de simulation) lors des modalités de validation garde le bénéfice de l'épreuve validée durant une période d'un an.

Le candidat ajourné se verra remettre une attestation de fin de formation provisoire, mentionnant les épreuves validées. Le jour de sa représentation aux épreuves, il doit se munir d'une pièce d'identité et de son attestation de fin de formation provisoire.

Le nombre de candidats en rattrapage sera limité à 3.

## Documentation distribuée à l'issue de la formation :

Chaque participant validé se verra remettre sur support informatique :

- Le déroulé pédagogique type de la formation **Evènementiel et Palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages**.
- Le programme détaillé pour une formation initiale.
- Le planning type de formation.
- Les supports inhérents à la formation Evènementiel, Palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages (01 cours au format PowerPoint personnalisable à votre Centre de formation).